

pagnie Nationale”), servira à combler le déficit des recettes nettes accusé par la Compagnie Nationale au cours de l’année civile 1938, y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l’île du Prince-Edouard dont le paiement peut devenir nécessaire afin de pouvoir effectuer en entier le paiement des allocations mensuelles, tel que prescrit par les dispositions de la Loi concernant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l’île du Prince-Edouard, nonobstant les restrictions contenues à l’article 4 de ladite loi y compris toute contribution supplémentaire à la Caisse de prévoyance et de retraite des employés du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, jugée nécessaires pour permettre le paiement des allocations mensuelles sous l’empire des règles et règlements de ladite caisse, nonobstant les restrictions contenues à l’article treize, chapitre soixante-cinq des Statuts du Canada, 1874, mais ne comprenant pas les sommes débitées à la part de propriétaire du réseau des chemins de fer Nationaux tel que défini au chapitre vingt-deux des Statuts du Canada, 1937—

Chemins de fer Nationaux du Canada à l’exclusion des lignes de l’Est, \$39,900,000.

Lignes de l’Est, \$2,100,000.

Total, \$42,000,000.

Le très hon. M. BENNETT: Ces sommes ont-elles été examinées par le comité spécial?

L’hon. M. HOWE: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.

ADOPTION DES SUBSIDES

L’hon. J. L. ILSLEY (ministre intérimaire des Finances) propose:

Que les rapports faits par le comité des subsides les 15, 18, 22, 24 et 25 février, les 3, 4, 11 et 17 mars, les 25 et 26 avril, les 4, 6, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 25, 26, 27 et 31 mai, les 1er, 2, 3, 6, 7, 10, 13, 14, 15, 16 et 17 juin, moins les crédits provisoires, soient agréés, lus pour la 2e fois, et adoptés.

Le très hon. M. BENNETT: Et aujourd’hui, 1er juillet.

L’hon. M. ILSLEY: Une motion y pourvoit déjà.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

LOI DE FINANCES

L’hon. J. L. ILSLEY (ministre intérimaire des Finances) propose que la Chambre se forme en comité de voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité de voies et moyens sous la présidence de M. Sanderson.

L’hon. M. ILSLEY propose:

Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l’exercice financier

se terminant le 31 mars 1939, les sommes de \$156,230,497.94 et \$88,757,863.42 respectivement soient octroyées à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 2e fois et adoptée.

L’hon. M. ILSLEY demande à déposer le bill n° 176 allouant à Sa Majesté certaines sommes d’argent pour le service public de l’année financière expirant le 31 mars 1939.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois et pour la 2e fois, étudié en comité, rapporté, lu pour la 3e fois et adopté.

LE TRÈS HON. R. B. BENNETT

REMARQUES DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DES RUMEURS DE SA RETRAITE COMME CHEF DE PARTI

Le très hon. MACKENZIE KING: Les travaux de la présente session sont terminés, du moins pour ce qui est de cette Chambre. Les honorables députés savent que mon très honorable ami le chef de l’opposition a indiqué qu’il avait l’intention de ne plus rester à la direction du parti conservateur, et en conséquence il se peut qu’il n’occupe pas son fauteuil actuel lorsque nous reprendrons nos travaux à la prochaine session. Nous avons siégé en face l’un de l’autre pendant onze années en qualité de chefs de nos partis respectifs, et je ne voudrais pas laisser cette occasion sans lui dire un mot avant de nous séparer. Il a manifesté le désir d’abandonner la direction de son parti pour des raisons que nous connaissons tous. Toutefois, depuis qu’il a fait connaître cette intention, des rumeurs n’ont cessé de circuler à l’effet qu’on pourrait peut-être le persuader à rester au poste qu’il occupe présentement. La dernière déclaration dont j’ai eu connaissance à ce sujet, et qui semble autorisée, rapporte ses propres paroles. Il aurait dit qu’il n’avait aucunement l’intention de se succéder à la direction du parti. C’est peut-être son désir personnel, mais la convention peut réussir à le faire changer d’idée. N’étant pas trop certain des résultats de la convention, je ne chercherai pas à faire l’éloge de mon très honorable ami en ce moment. Je me contenterai donc de lui dire “Au revoir mais non adieu.”

Le très hon. M. BENNETT (chef de l’opposition): Monsieur l’Orateur, je ne saurais trouver de termes adéquats pour exprimer ma reconnaissance au premier ministre (le très hon. Mackenzie King) des excellentes paroles prononcées à mon égard. Nous avons siégé en face l’un de l’autre pendant onze années. Nos relations ont parfois été cordiales, mais il n’en